3A NEUILLY

SARL au capital de 1.000 €
25 rue de Chartres
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS NANTERRE 800 218 570

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date 11 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six le 11 juin à 14 heures

Les Associés de la société 3A NEUILLY, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000€ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de..……...…….…… 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de ……..……. 99 parts

TOTAL ..... 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants:

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- **TEXTE DES RESOLUTIONS -**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Aurélien DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 laissant apparaître **un déficit de 233 152 €.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un **déficit de 233 152 €** au report à nouveau, portant celui-ci à **– 300 943 €.**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 17 000 € pour l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A NEUILLY et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Aurélien DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de **ne pas dissoudre la société** et de poursuivre l'activité, malgré la perte de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 14h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Aurélien DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 808 239 887

3A NEUILLY
SARL au capital de 1.000 €
25 rue de Chartres
92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS NANTERRE 800 218 570

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
Pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 06 2026

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **119 052** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **344 617** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **– 11 140** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **528** Euro au 31/12/2025.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un déficit de **233 152** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un déficit de 233 152 € au report à nouveau, portant celui-ci à – 300 943 €.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A NEUILLY SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant avancé par 3A FINANCE au 31.12.2025 : 281 151,69 €

Personne concernée : Monsieur Aurélien DELRIEU associé gérant, également associé de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Aurélien DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 888 639 887

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL 3A NEUILLY DELRIEU AURELIEN 0141681011	
SIRET 8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1	**Mél :** adminneuilly@cultureofcolor.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
25 RUE DE CHARTRES 92200 NEUILLY SUR SEINE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	SOINS DE BEAUTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	233 152
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 *septdecies*			

Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :			

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	Wavesoft

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	**Tél:**
	Identité du déclarant:
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :	Date : 30/04/2026 Lieu : Neuillv sur Seine
	Qualité et nom du signataire: MR DELRIEU AURELIEN GERANT
	Signature :

EBP Informatique 2026

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2026**

cerfa

N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	**25 RUE DE CHARTRES** **92200 NEUILLY SUR SEINE**	

SIRET **8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le **31 12 2025**

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé **TOTAL (I)**		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB	AC	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)			BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	395
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	299
		TOTAL (III)	CJ	CK	694
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW		
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM		
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1A	694

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐ *

											Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ……1 000.)									DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…									DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)				DC	
	Réserve légale (3)									DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)				DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		)				DG	
	Report à nouveau									DH	(67 791)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	(233 152)
	Subventions d'investissement									DJ	
	Provisions réglementées *									DK	
	TOTAL (I)									DL	(299 843)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM	
	Avances conditionnées									DN	
	TOTAL (II)									DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP	
	Provisions pour charges									DQ	
	TOTAL (III)									DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles									DS	
	Autres emprunts obligatoires									DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	4 191
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)				DV	281 152
	Instruments financiers à terme									D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	14 371
	Dettes fiscales et sociales									DY	823
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ	
	Autres dettes									EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB	
	TOTAL (IV)									EC	300 537
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**									ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)									EE	694

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	300 537
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 191

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		KD	160 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre	(dont composants L9)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui	(dont composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions – Installations gales, agencts*, aménagts des constructions	dont composants M2)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3)	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	114 190	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles – Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**		LN	114 190	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	9 426	1U		1V	165
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		LQ	9 426	LR		LS	165
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	283 617	ØH		ØJ	165

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		IO		LV	160 000	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	114 190	MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**		IY		NG	114 190	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	9 591	2F		2G	
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		I3		NJ	9 591	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	283 782	ØL		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	106 671	QE	1 540	QF	108 212	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	106 671	QV	1 540	QW	108 212	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	106 671	ØP	1 540	ØQ	108 212	ØR	

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		**Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)**	NY		**Total général *non ventilé* (NW – NY)**	NZ	

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☒ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1		À 1 AN AU PLUS 2		À PLUS D'UN AN 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	91		91		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	305		305		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance			VS	299		299		
		TOTAUX	VT	694	VU	694	VV	
RENVOIS (1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 191	4 191		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 371	14 371		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	580	580		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	243	243		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	281 152	281 152		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	300 537	VZ 300 537		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐*	Exercice N clos le 31/12/25

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI) *)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	{ - imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme						WN	
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
	TOTAL I						WR	

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	233 152
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 *quindecies* A) *	HT		Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2		J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
		ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*) *	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*) *	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) *	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*) *	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*) *	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
	TOTAL II						XH	233 152

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ Bénéfice (I moins II)	XI		
	{ Déficit (II moins I)			XJ 233 152
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 233 152

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑩ **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	100 823
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)				K6	100 823
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	233 152
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	333 975

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2026

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Néant ☐*

ORIGINES / AFFECTATIONS

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(24 852)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(42 939)		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau		ZG	(67 791)
	TOTAL I	ØF	(67 791)		(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	(67 791)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l 'escompte et non échus						YS	
DÉTAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	29 264
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 648
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV	
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	7 189
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	54 101
DÉTAIL DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW	1 040
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	1 252
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	2 292
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	23 796
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	12 481
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*						ØB	71 124
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI *						RH	

RÉGIME DE GROUPE*

RÉGIME DE GROUPE*	**Société** : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	233 152	
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

EBP Informatique 2026

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☒ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES — **Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

			Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
							19%	15% ou 12,80%	0%	
			7	8		9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *								
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)								
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)				(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

EBP Informatique 2026

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3A NEUILLY	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter du* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**3A NEUILLY**	Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	**3**					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2026

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	SARL 3A NEUILLY			Néant ☒ *	
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Données en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	
	- Dont apprentis	YF	
	- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation	HR	/ /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

EBP Informatique 2026

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD **2026**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2025

N° SIRET 80021857000011

Dénomination de l'entreprise : 3A NEUILLY

Adresse (voie) : 25 RUE DE CHARTRES

Code postal : 92200 Ville : NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	99
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1.00	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	99.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : SARL — Dénomination : 3A FINANCE

N° SIREN (si société établie en France) : 803639087 — % de détention : 99.00 — Nb de parts ou actions : 99

Adresse N° : 1 — Voie : RUE DE TURBIGO

Code postal : 75001 — Commune : PARIS 1ER ARRONDISSEMENT — Pays : FR

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) — Nom de famille — Prénom(s)

Nom d'usage — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Tire (2) — Nom de famille — Prénom(s)

Nom d'usage — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2026

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2026**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 31122025 N° SIRET 80021857000011

Dénomination de l'entreprise 3A NEUILLY

Adresse (voie) 25 RUE DE CHARTRES

Code postal 92200 Ville NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2026